



Le 08 DEC 2022

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En exécution des articles L 2121-9 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire d'Aulnay-Sous-Bois a l'honneur d'informer les habitants qu'un Conseil Municipal se réunira en session ORDINAIRE le **MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 à 20H00 AU LIEU HABITUEL DE SES SEANCES, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'HOTEL DE VILLE.**


Le Maire
Bruno BESCHIZZA